

# la tribune

## Confirmé: une bombe a déchiqueté le Boeing

• Vaste enquête internationale déclenchée pour retrouver les criminels

**LONDRES (AFP) —** Une semaine après la catastrophe de Lockerbie, en Écosse, qui a fait au moins 269 morts, la thèse de l'attentat contre le Boeing-747 de la Pan Am a été confirmée par les enquêteurs du ministère britannique des Transports.

Au cours d'une conférence de presse à Lockerbie, M. Mick Charles qui dirige l'enquête, a révélé que les experts de la Royal Air Force avaient trouvé des traces d'un explosif puissant sur deux parties de l'armature d'un compartiment à bagages. "La bombe était probablement fabriquée avec un plastique très puissant", a précisé M. Charles.

Selon un porte-parole de la police locale, John Boyd, ces révélations vont désormais permettre une vaste enquête criminelle internationale avec notamment l'aide du FBI (police fédérale américaine) pour trouver les criminels.

Des débris et des valises doivent encore être examinés par les laboratoires de la RAF à Fort Halstead pour déterminer la nature exacte de l'explosif qui a déchiqueté l'appareil qui se trouvait alors à 31.000 pieds (près de 10.000 mètres d'altitude).

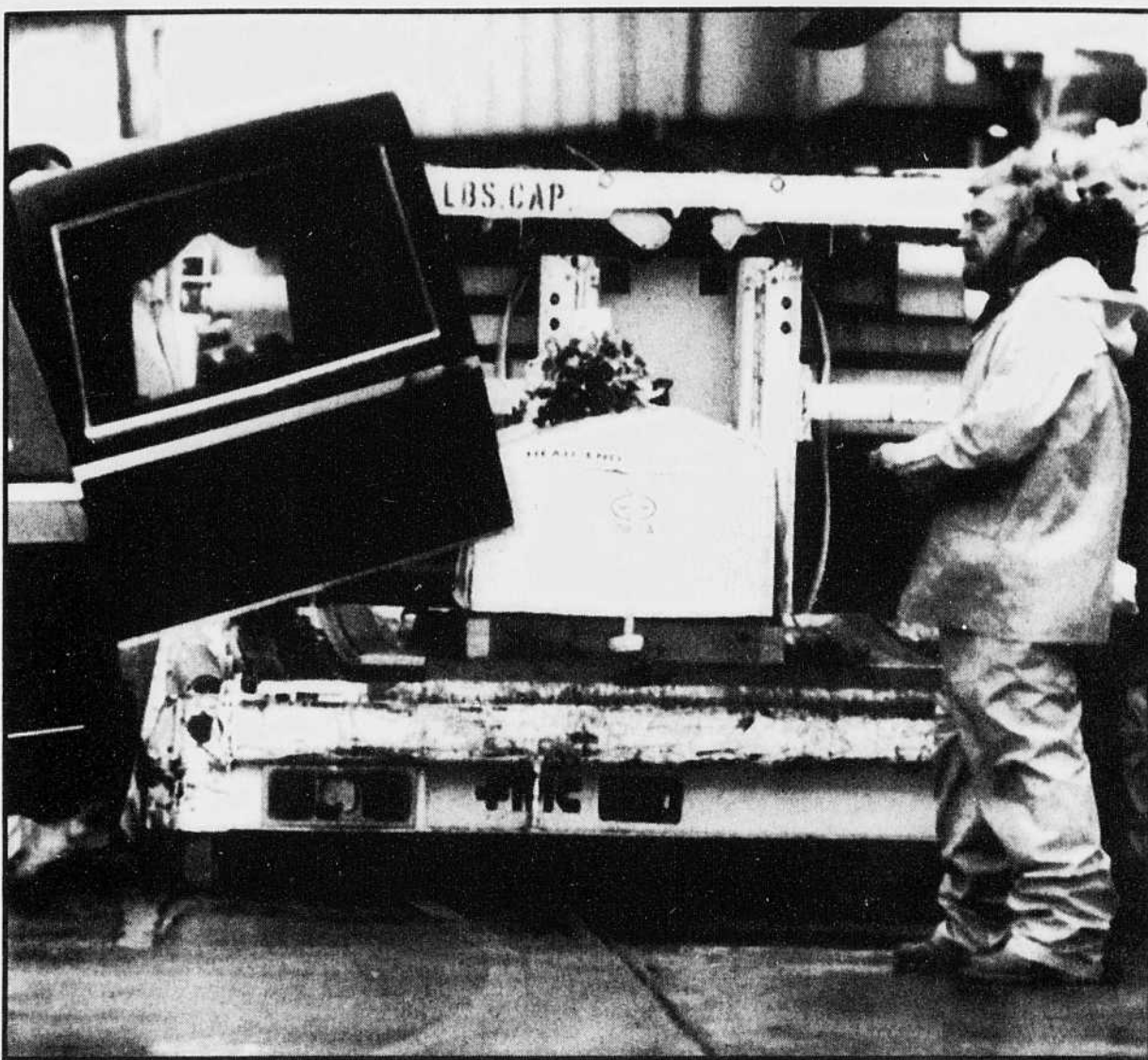
Le vol 103 de la Pan Am effectuant la liaison Londres-New York avait brusquement disparu des écrans radars alors qu'il s'appretait à virer sur l'Atlantique. Le dernier message radio du contrôleur du centre de Prestwick, en Écosse, demandant au pilote s'il avait reçu le feu vert pour la traversée de l'Atlantique est demeuré sans réponse.

Le fuselage et les moteurs de l'appareil, qui transportait 258 personnes dont 13 membres d'équipage, étaient tombés en feu sur le village de Lockerbie, transformant des dizaines de maisons en brasier.

Le lendemain de la catastrophe, un homme se présentant comme un membre du mouvement intégriste pro-iranien des "Gardiens de la révolution islamique" avait revendiqué l'attentat auprès d'une agence de presse américaine à Londres.

### Démenti iranien

Le 22 décembre, au lendemain de la catastrophe, le premier ministre iranien Mir Hossein Mousavi avait catégoriquement démenti toute implication de son pays dans l'explosion de l'appareil. Trois jours après l'attentat, Radio-Téhéran avait indiqué que si la thèse de l'attentat était confirmée il faudrait qualifier cet acte de "crime". "Le plus grand des crimes est l'attaque militaire d'un État contre un avion civil ayant à son bord des passagers



Le cercueil de Kenneth Raymond Garczynski, un habitant du New Jersey victime de l'écrasement du Boeing 747 de la Pan Am en Écosse, est arrivé à l'aéroport Kennedy de New York par un Boeing de la Pan Am. Quatre autres corps ont été rapatriés aux États-Unis, hier.

sans défense. Et c'est ce crime qui avait été commis, le 3 juillet dernier, par les États-Unis contre l'Airbus d'Iran Air", avait ajouté le radio.

Au début de l'enquête, les spécialistes n'avaient pas exclu une défaillance de la structure de l'appareil, l'un des plus vieux de son type. Acheté par Pan Am en 1970, le Boeing-747 totalisait plus de 72.000 heures de vol et avait un historique important de pannes diverses.

### États-Unis

Les États-Unis sont déterminés à tout faire pour trouver le ou les coupables du sabotage du vol 103 de la Pan Am qui a explosé au-dessus de l'Écosse, a annoncé le département d'État.

Les États-Unis font "tout leur possible, utilisent toutes les res-

sources et sources disponibles pour découvrir qui a commis" ce sabotage, a déclaré le porte-parole adjoint du département d'État, Mme Phyllis Oakley.

"Nous sommes résolus à tirer cette affaire au clair (...) pour qu'une chose pareille ne se produise plus jamais et pour protéger les Américains et les autres voyageant en avion", a-t-elle souligné.

Elle a ajouté que les enquêteurs du FBI (sûreté fédérale) qui, en vertu de la loi américaine, sont chargés de l'enquête et collaborent avec les autorités britanniques, allaient suivre "toutes les pistes". "En ce moment nous n'avons pas de théorie particulière sur une organisation ou

un individu qui aurait pu commettre ce sabotage", a-t-elle souligné. "Nous n'allons pas tirer de conclusions hâtives".

### Piste écartée

La seule piste que les enquêteurs américains ont écartée est celle du coup de téléphone du 5 décembre à l'ambassade des États-Unis à Helsinki, annonçant qu'un attentat aurait lieu dans les deux semaines à bord d'un vol de la Pan Am, a indiqué Mme Oakley.

"Les autorités finlandaises ont conclu que cela n'avait pas de lien avec cet attentat, nous sommes d'accord avec les conclusions de la police finlandaise", a-t-elle déclaré.

□ Deux groupes terroristes soupçonnés **C7**



"Je veux déclarer catégoriquement qu'il y aura des expulsions", a tranché la ministre de l'Immigration, Barbara McDougall, en parlant de certains étrangers établis au pays qui réclament le statut de réfugié.

## Pas d'amnistie aux réfugiés

□ Une commission indépendante étudiera les 85,000 cas un par un d'ici deux ans

**TORONTO (PC) —** Les 85.000 demandes de statut de réfugié qui encombrant les services d'immigration du Canada seront révisées par un adjudicateur et une nouvelle commission indépendante pour déterminer s'il s'agit bien de vrais réfugiés, a annoncé, hier, la ministre de l'Immigration, Barbara McDougall.

Le coût d'établissement d'un tel programme se chiffrera à 100 millions \$ et son application, qui débute immédiatement, s'étalera sur deux ans. Au moins 100 personnes additionnelles travailleront au nouveau programme.

La ministre a précisé au cours d'une conférence de presse qu'il suffira que l'adjudicateur ou la commission décide de la légitimité de la demande pour que le revendicateur soit autorisé à demeurer au Canada et à réclamer la résidence permanente.

Toutefois, ceux qui verront leur demande rejetée seront tenus de quitter le pays, a-t-elle ajouté. Et ceux qui refuseront d'obtempérer ne pourront plus représenter leur demande et ne seront en mesure de revenir au Canada qu'avec un permis de la ministre de l'Immigration.

Quant à ceux qui partiront volontairement, on leur permettra de représenter une demande en suivant la procédure normale d'immigration.

"Il n'y aura pas d'amnistie", a lancé Mme McDougall. "Je veux déclarer catégoriquement qu'il y aura des expulsions. Les expulsions font partie de la procédure légale par laquelle le Canada applique la loi de l'immigration."

### "Déportation massive"

Les critiques des intervenants et des Eglises canadiennes n'ont pas tardé à fuser devant cette nouvelle loi McDougall. "Il y aura une déportation massive d'environ 60.000 personnes dans les deux prochaines années", estime Mendel

Green, avocat spécialisé en immigration.

Kathleen Ptolemy, présidente du Comité inter-Eglises sur les réfugiés, s'en prend, elle, au nouveau système de sélection. "Il y aura un grand taux d'erreur avec ce nouveau système. Si on assiste à une déportation massive, je suis sûre qu'il y aura un très, très sérieux soulèvement."

Tous les revendicateurs du statut de réfugié ayant présenté une demande en ce sens avant le 1er janvier seront admissibles aux nouvelles normes et leur cas sera jugé conformément aux règlements annoncés hier par Mme McDougall.

### Travailler en attendant

Pour améliorer les conditions de vie des revendicateurs, la ministre a annoncé qu'ils pourraient dorénavant occuper un emploi en attendant la décision du ministre. Auparavant, les revendicateurs du statut de réfugié ne pouvaient que toucher les prestations d'aide sociale.

La ministre a insisté sur le fait que le système de révision vise à restaurer l'intégrité des lois d'immigration du Canada.

"Notre système actuel se prête à des abus", a-t-elle poursuivi. "Plusieurs personnes sont venues ici en prétendant être des réfugiés de façon à contourner nos lois d'immigration."

Ces gens-là, a-t-elle souligné, sont "aidés et encouragés par des agents sans scrupule et des racketteurs qui, pour de l'argent, leur promettent que le Canada ne les renverra pas chez eux même si on découvre qu'ils ne sont pas de vrais réfugiés."

□ Les organismes d'aide en colère **C7**

## Des programmes massifs de transition s'imposent, dit le CTC devant le Sénat

**OTTAWA (PC) —** Des programmes d'ajustement massifs seront nécessaires pour protéger les travailleurs canadiens qui perdront leur emploi à cause de l'accord de libre-échange avec les États-Unis, estime Dick Martin, vice-président exécutif du Congrès du travail du Canada (CTC).

De plus, selon M. Martin, le gouvernement aurait dû inclure dans le texte de l'accord une "charte sociale", pour prévenir l'érosion des conditions de travail au Canada attribuable à la compétitivité accrue.

M. Martin, qui s'adressait au Comité sénatorial des affaires extérieures, hier, a dressé un sombre tableau de ce que sera le Canada sous un régime de libre-échange. Il a en outre indiqué que les compagnies canadiennes devront choisir entre deux maux: couper dans les bénéfices des travailleurs ou envisager des pertes de marchés.

De son côté, la présidente du Conseil économique du Canada (CEC), Judith Maxwell, a averti

les sénateurs, qui étudient le projet de loi avant son adoption probable, à la fin de la semaine, de ne pas exagérer les aspects négatifs du libre-échange.

Selon elle, l'impact net de l'accord sera positif en termes d'emplois et les programmes d'ajustement devraient se concentrer sur les travailleurs, non pas sur les entreprises.

Elle a de plus précisé que ces programmes devraient s'adresser aux travailleurs désavantagés, ceux qui sont plus âgés, qui ont moins d'instruction ou d'expérience et qui vivent en région éloignée.

Les propos de Mme Maxwell n'ont pas impressionné outre mesure le président du Comité, le

sénateur libéral John Stewart, qui a estimé que les recherches du CEC n'étaient pas très utiles. Il a fait remarquer que toute personne douée de gros bon sens estimerait que ce sont effectivement les travailleurs désavantagés qui doivent recevoir l'aide du gouvernement.

### Pas invité

Le vice-président du CTC, Dick Martin, a aussi fait remarquer au Comité sénatorial que son organisation, le plus grand regroupement de syndicats au Canada, n'avait même pas été invitée par le premier ministre Mulroney pour siéger au Comité des ajustements.

Selon M. Martin, ce comité devrait s'attaquer immédiatement au chômage potentiel attribuable au libre-échange, plutôt que d'attendre les mises à pied dans les entreprises.

M. Martin a cependant promis la participation du CTC au

comité s'il obtenait l'assurance du sérieux de l'entreprise d'ajustement et si le Comité n'était pas limité par des questions de déficit gouvernemental.

Le Comité des ajustements, présidé par Jean de Grandpré, doit étudier les mesures à prendre, s'il y a lieu, pour venir en aide aux travailleurs lésés par l'accord de libre-échange. Jusqu'à maintenant, peu de choses ont été faites et on ne prévoit pas de rapports du Comité avant le printemps prochain.

M. de Grandpré et le ministre du Commerce extérieur, John Crosbie, doivent défiler, aujourd'hui, devant le Comité sénatorial des Affaires extérieures, à majorité libérale.

Même si le Sénat avait reporté l'adoption du projet de loi sur le libre-échange jusqu'après les dernières élections, on ne prévoit pas cette fois-ci de pépins graves qui pourraient empêcher la mise en application de l'accord le 1er janvier.

### LA MÉTÉO

(364e jour de l'année)  
Variable: -22 à -12 C  
Lever du soleil: 7h27  
Coucher du soleil: 16h12  
Demain: nuageux.  
Détail: page B-6

### ACCIDENT

Une jeune femme se tue après avoir fêté ses 26 ans

A 3

### PARLEMENT

Le Québec dirigé par une étudiante de Thetford Mines

B 4

### ÉCONOMIE

Ralentissement prévu en 89, mais pas de récession

C 1

### HOCKEY

Les Nordiques s'en tirent avec une nulle grâce à Poddubny

D 1

### INDEX

Arts: page D-6  
Décès: page C-6  
De tout et de tous: page B-6  
Économie: page C-1  
Petites annonces: page C-3  
Sports: page D-1  
Vivre: page B-4

# Grabuge et incendie d'origine criminelle dans un restaurant

par Pierre SAINT-JACQUES  
**SHERBROOKE** — Les membres de la Division des enquêtes criminelles de la Police municipale de Sherbrooke et les policiers de la gendarmerie ont travaillé, hier, à débroussailler une affaire de saqueage doublée d'un incendie d'origine criminelle, survenue vers 01h00 hier, au restaurant Tasso, du 875 de la rue Belvédère Sud, à Sherbrooke.

L'incident a été porté à l'attention des policiers par un citoyen qui s'est arrêté au quartier général de la rue Marquette, disant qu'il y avait du grabuge chez Tasso, qu'un client voulait emprunter de l'argent, qu'il y avait eu échange de coups de poing, qu'une chicane était en cours.

Deux véhicules de patrouille sont aussitôt dépêchés sur les lieux. À leur arrivée, les policiers constatent que le feu consume des tables à l'intérieur. Ils vident le contenu de deux extincteurs portatifs pour ralentir la marche des flammes et demandent le concours des pompiers de la caserne 1.

Dans le restaurant, il n'y a plus personne. Ni personnel. Ni client.

C'est un gâchis indescriptible. Des tables et chaises renversées ou fracassées. De la sau-

ce et de la viande jetées un peu partout. Une vitrine fracassée. Devant cette scène de bombardement, l'enquêteur Gilles Tanguay et le technicien en identité judiciaire Michel Martin sont demandés sur les lieux.

On croit que le feu a été allumé avec une certaine quantité d'huile végétale. Tout en poursuivant le travail en cours de journée, hier, les policiers de fil en aiguille apprennent que le suspect qui avait donné un coup de poing à un membre du personnel du restaurant Tasso et qui aurait mis à sac l'endroit et allumé l'incendie avait été arrêté au cours de la nuit pour cause de tumulte dans un endroit public, rues Galt et Kingston, et se trouvait déjà dans les cellules du quartier général.

De plus, le citoyen qui a signalé le grabuge au quartier général, vers 01h00, était l'employé qui avait essuyé le coup de poing.

Les dommages faits dans le restaurant pourraient se chiffrer à 4,000 ou 5,000 \$, y compris ceux causés par le feu et ceux qui sont le fruit du saqueage.

Le suspect, Richard Beauchesne, âgé de 33 ans, de Sherbrooke a été formellement inculpé de voies de fait avec lésions et d'avoir allumé un incendie, hier après-midi, au palais de justice de Sherbrooke.

# Trouble-fête ivres arrêtés

**SHERBROOKE (psj)** — Plus souvent qu'autrement, la chasse aux oiseaux de nuit en goguette touche les conducteurs de véhicule. Mais il arrive à l'occasion que les fêtards doivent cuever leur vin au motel de la rue Marquette ou à la vieille prison commune de Sherbrooke.

Ce fut le cas, dans la nuit de mardi à hier, alors qu'aucune arrestation pour ivresse au volant n'a été enregistrée mais, par ailleurs, un homme et une femme ont été appréhendés au même endroit, à des heures différentes dans le secteur des rues Galt et Kingston, dans l'Ouest de Sherbrooke.

L'homme dont le trop-plein se manifestait par une attitude de

trouble-fête et d'agressivité a été conduit au quartier général et déposé dans une cellule jusqu'au petit matin, le temps de recouvrer ses esprits et de revenir à des sentiments plus civilisés.

Quant à la femme, surprise par les policiers au même endroit que le client déjà incarcéré, elle était armée d'un couteau. Elle avait, pour une raison que l'on ignore, crevé deux des pneus de la voiture appartenant à son mari.

Ce dernier n'a cependant pas daigné porter plainte.

Toutefois, l'état d'ébriété de la femme nécessitait son incarcération. Elle fut conduite à la vieille prison commune de Sherbrooke pour y passer la balance de la nuit.

Les deux fêtards auront à répondre de leurs faits et gestes en Cour municipale.

# Enquête sur un coffre-fort forcé au bureau de poste

**ST-ÉLIE-D'ORFORD (psj)** — La Sûreté du Québec de Sherbrooke a ouvert une enquête sur le passage de deux cambrioleurs, sûrement en herbe, qui ont tenté de forcer le coffre-fort du Bureau de poste de St-Élie-d'Orford, durant le congé des fêtes.

Les traces de leur passage ont été constatées, hier matin, à l'arrivée du maître de poste.

L'enquêteur Renaud Landry, de la SQ de Sherbrooke, s'est rendu sur les lieux.

Les cambrioleurs, on croit qu'ils étaient deux, ont endommagé la porte d'acier à l'arrière du local mais elle n'a pas cédé. Devant cette forteresse, ils ont décidé de trouer le double mur

afin de pénétrer à l'intérieur du bureau.

Une fois là, ils ont dépensé beaucoup d'énergie, mais en vain, pour ouvrir le coffre-fort.

Selon la façon d'agir des suspects, la tentative de vol avortée et l'impression fautive de ce qu'ils pensaient y trouver laissent entendre qu'ils sont plutôt amateurs.

Parallèlement à cette introduction avec effraction et à ce méfait approchant les 1,000 \$, la SQ enquête sur deux autres vols avec effraction perpétrés à St-Élie-d'Orford, tout récemment. Cette fois, les voleurs avaient soif de bijoux.

La police dit avoir des pistes à suivre et des vérifications à faire.

# Important projet d'édifice à bureaux à Fleurimont

**FLEURIMONT (MM)** — Un groupe d'hommes d'affaires de la municipalité de Fleurimont annoncera sous peu le lancement d'un important projet de construction d'un édifice à bureaux pour professionnels, avec une section commerciale, en bordure de la route 112, près de l'Auberge Royale.

Selon les informations obtenues, le projet nécessitera des investissements pouvant atteindre trois millions de dollars. La construction devrait se réaliser en

deux phases, la première partie des travaux débutant dès le printemps.

Les investisseurs espèrent que ce projet, une fois mené à terme, servira de catalyseur en générant de nouveaux investissements en bordure de la route 112, la plus importante artère de Fleurimont qui vient de se refaire une peau neuve.

Le financement sera exclusivement assuré par des intérêts privés.

Les détails inhérents à ce projet seront dévoilés en janvier, lors d'une conférence de presse.

Chez les étudiants de l'Université de Sherbrooke

# Référendum d'ici un mois sur l'affiliation à l'ANEEQ

par Michel RONDEAU  
**SHERBROOKE** — "Il est normal que les associations collégiales et universitaires retournent à la base de façon régulière pour vérifier la volonté de leurs membres de rester affiliés à l'Association nationale des étudiants et étudiantes du Québec."

C'est ce qu'a déclaré hier M. Jacques Létourneau, secrétaire général de l'ANEEQ et ancien membre de l'Association fédéra-

tive des étudiantes et étudiants de l'Université de Sherbrooke.

M. Létourneau était alors interrogé sur le référendum qui doit avoir lieu d'ici un mois à l'Université de Sherbrooke auprès des membres de l'AFEEUS, concernant la volonté d'affiliation ou de désaffiliation à l'ANEEQ.

"Il arrive fréquemment que les associations collégiales et universitaires vérifient la volonté de leurs membres à ce sujet et c'est tout à fait normal."

"Avant un tel référendum, nous nous rendons rencontrer les

étudiants sur place pour les renseigner sur les dossiers sur lesquels travaille l'ANEEQ. Les étudiants retiennent surtout que l'ANEEQ pilote le dossier des prêts et bourses, mais nous traitons aussi de la pédagogie, nous nous occupons de la réforme au collégial, de l'accessibilité à l'éducation, des frais de scolarité et plusieurs autres sujets encore."

Des représentants de l'Association nationale seront donc sur le campus de l'Université de Sherbrooke vers la mi-janvier pour donner aux intéressés les rensei-

gnements utiles sur les services de l'ANEEQ.

Selon Jacques Létourneau, l'intérêt de l'existence d'une association nationale comme l'ANEEQ réside dans le fait que l'Association peut intervenir auprès des instances gouvernementales, là où se prennent des décisions concernant tous les étudiants du Québec. C'est finalement l'équivalent des associations collégiales et universitaires, qui représentent les étudiants auprès des autorités locales.

Avec le déménagement du Pavillon de l'Estrie

# Apport écologique souhaité pour aider alcooliques et toxicomanes

par Michel RONDEAU  
**SHERBROOKE** — "A la formule thérapeutique, nous voulions ajouter un apport écologique."

M. Laurier Francoeur, directeur du Pavillon de l'Estrie, explique ainsi le déménagement du Pavillon, qui se trouvait autrefois rue Parc à Sherbrooke, à la maison Simon-Perreault, à proximité de Val-du-Lac.

"La possibilité de marcher dans les environs, l'air pur, la nature nous ont paru un apport intéressant pour les alcooliques et toxicomanes en thérapie, qui sont dans une période intense d'introspection."

Au Pavillon de l'Estrie, où une dizaine de personnes peuvent être accueillies à la fois, le séjour est d'une durée d'un mois.

## Que des hommes

"Nous n'accueillons que des hommes, explique M. Francoeur, et nous orientons notre action vers les travailleurs qui viennent se désintoxiquer après entente avec leur employeur."



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

Le Pavillon de l'Estrie loge maintenant dans la maison Simon-Perreault, entièrement rénovée depuis juillet pour accueillir les personnes qui surconsommement des médicaments, des drogues ou de l'alcool.

en toxicomanie et nous sommes diplômés soit de l'Université de Sherbrooke, soit de l'Université de Montréal."

Les deuxième, troisième et quatrième semaines sont donc des semaines de thérapie intensive de groupe ou individuelle pendant lesquelles les gens remplissent aussi des tâches dans la maison et font de l'exercice physique. La nourriture, pendant ce temps, est saine et équilibrée; une cuisinière est embauchée pour préparer les repas.

La maison, quant à elle, offre des chambrettes avec lavabo à chaque pensionnaire, une salle de thérapie, une grande salle de réunion où des alcooliques anonymes se rencontrent toutes les semaines, deux salons, la salle à manger bien sûr, ainsi que le bureau du médecin.

Quand le séjour d'un mois est complété, le psychologue continue à rencontrer les personnes pendant six mois à raison d'une fois par mois, de manière à maintenir un suivi qui aide la personne à poursuivre son cheminement par rapport à sa spiritualité, sa sexualité, sa vie familiale, sa vie sociale et ainsi de suite.

M. Michel Roberge, qui forme avec M. Francoeur l'équipe des deux thérapeutes, dit qu'il accueille souvent les résidents en leur disant: "Tu es venu rencontrer l'homme le plus important de ta vie", en parlant d'eux-mêmes, qui souvent ne se connaissent pas.

"J'aime le travail que nous faisons, dit-il, parce que nous redonnons la vie à des gens, nous leur redonnons la lumière, nous leur participons à leur résurrection."



Laurier Francoeur

La première semaine en est une de sevrage et d'adaptation: adaptation à la vie de groupe et adaptation à la vie de l'alcoolique anonyme. À l'infirmière et au médecin, succède le psychologue. "Il s'agit finalement d'une approche multidimensionnelle par du personnel qualifié, capable de soutenir la personne à tous les plans", estime M. Francoeur.

## Ex-alcooliques

Les deux thérapeutes, pour leur part, prennent la charge du groupe et de ses individus après la première semaine. "Nous sommes nous-mêmes d'ex-alcooliques. On peut dire que nous y avons goûté et nous nous en sommes sortis. Nous savons donc de quoi nous parlons et nous sommes capables d'aider les résidents à cheminer. Nous avons aussi suivi un cours universitaire



Yvon Lemay et Michel Allard ont eu certains problèmes avec un caméra vidéo juste avant Noël. Heureusement que des amis, qui leur souhaitent d'ailleurs une bonne année, ont vite remédié à la situation...

Pierre Allard a vécu la première journée de ses 40 ans de façon particulière alors que ses amis lui ont présenté un bien-cuit qu'il n'est pas près d'oublier. Serge-Yves Beaulieu n'a d'ailleurs pas manqué de lui rappeler ses histoires de pêche des Îles-de-la-Madeleine, alors que Bob Martimbault et Thérèse Benoit, lui remémoraient ses "essais" de nouveaux bateaux...

Jean-Guy Aubin, André Peron, Jacques Simoneau et Pierre Paquette n'ont également pas manqué l'occasion de souligner les 40 ans de Pierre Allard avec des anecdotes toute aussi savoureuses les unes que les autres. André Viger était aussi de la partie...

André Lemieux n'en dédorm pas: les Russes sont les meilleurs hockeyeurs au monde, même quand ils ne réussissent pas à battre les "puissants" Nordiques de Québec...

# "Souhaits pour 1989"

A Normand Simoneau: des skis "Slowpoke".

A Aldée Cabana: pas d'autre mandat... de grève.

A Jean Charest: de gravir les échelons du pouvoir aussi vite que Ben Johnson.

A Georges Guilbault: que chaque club de la Ligue américaine aligne un joueur japonais.

A André David: assez de mémoire pour se souvenir qu'il a déjà été le plus bel homme de Sherbrooke.

A Ulric Chainé: une carte de membre honoraire de l'UPA.

A Réal Létourneau: Que les gens de son bureau le reconnaissent.

Quand tu vis un moment difficile et que tu as besoin de parler. A Secours-Amitié il y a quelqu'un pour t'écouter.

UNE LUEUR D'ESPOIR...

**SECOURS/AMITIÉ**

Poste d'écoute: 564-2323

Sans frais d'appel: Woodton

**LAC-MÉGANTIC RICHMOND ASBESTOS**

composez 0 et demandez Zenith 5-3060

A TOUTE HEURE DU JOUR ET DE LA NUIT

**La Quotidienne**

084-7021

# QU'EN PENSEZ-VOUS?

Dans l'ensemble, l'année 1988 a-t-elle été une bonne année?



Mériel Veilleux

Hai Bao

Mario Roy

Mériel Veilleux, Victoriaville: "Pour moi, oui. J'ai fait de bons placements."

Hai Bao, Sherbrooke: "Oui. Je suis arrivé du Vietnam à Sherbrooke il y a 15 mois et, cette année, j'ai passé une bonne année et j'aime bien la région."

Mario Roy, Bromont: "Pour mon milieu, l'année 1988 a été une bonne année, marquée par le progrès et l'agrandissement de l'usine où je suis."

Cécile Rousseau, Sherbrooke: "Pour moi, oui. En général aussi, je crois, parce que l'argent circule et l'économie se porte bien."

Éva Désilets, Sherbrooke: "Pour le Québec, oui, mais ailleurs dans le monde, il y a eu un peu de catastrophes."

Nathalie Mongrain, Sherbrooke: "Ce que je retiens de l'année, c'est l'élection fédérale et le traité de libre-échange et je considère que c'est une bonne chose pour nous."



Cécile Rousseau

Éva Désilets

Nathalie Mongrain

**Bingo 200** (La Tribune)

**UN SEUL MARATHON — CARTE ROUGE**

Nombres à marquer sur votre carte aujourd'hui: **SAMEDI, le 24 décembre 1988: i-27, B-13, i-22, N-42**

Nombres à marquer sur votre carte aujourd'hui: **MERCREDI, le 28 décembre 1988: G-46, B-10, B-4**

Nombres à marquer sur votre carte aujourd'hui: **JEUDI, le 29 décembre 1988: i-23, N-43, i-16**

Les gagnants doivent appeler à: **564-5470**

**LOTTO 6 / 49: 1 - 8 - 17 - 20 - 32 - 44 (16)**

# Auto sectionnée: elle se tue après avoir fêté ses 26 ans

par Pierre SAINT-JACQUES

**SHERBROOKE** — Une femme a perdu la vie à l'issue de la soirée d'anniversaire de ses 26 ans, une autre a subi de graves traumatismes, enfin un homme a écopé de multiples coupures à la tête dans le sectionnement de la voiture qu'ils occupaient, vers 04h45 hier, en face du 2005 Queen Nord, à Sherbrooke.

Lors d'une manoeuvre de dépassement, il y a eu perte de contrôle, dérapage et impact violent contre un poteau d'Hydro-Sherbrooke qui a essuyé le coup sans broncher. Seules quelques marques apparaissaient sur le tronc à un oeil inquisiteur.

Sous la violence du choc, la voiture, une Mercury Cougar 1984, s'est sectionnée en deux parties distinctes comme si un manieur de scie à métal l'avait lui-même tranchée.

Le conducteur s'est extirpé lui-même des débris, le visage ensanglanté et l'air hagard. Une passagère, souffrant énormément, reposait sur la chaussée près de la partie avant du véhicule. A quelques mètres de là, dans la partie arrière, la victime gisait, le corps désarticulé, dans son cercueil de métal.

Sur la chaussée outre les nombreux débris, une grosse tache de sang rougissait la chaussée. Des ballons, témoins de la fête, flottaient sur la neige. Un petit paquet-cadeau enrubanné également.

La victime est née un 27 décembre 1962. La fête à laquelle on l'avait conviée en cette soirée d'anniversaire dans un établissement licencié de Windsor, devait être la dernière.

Elle a été identifiée comme étant Line Richard, domiciliée rue St-Georges, à Windsor. Sa mort a été instantanée.

Passagère dans le véhicule lui appartenant, Mme France Bédard Grenache, âgée de 35 ans, domiciliée rue Principale Sud, à Windsor, a été gravement blessée. On ne craint pas pour sa vie mais les traumatismes subis sont majeurs. Elle repose au Centre hospitalier St-Vincent-de-Paul.

C'est au Centre hospitalier Hôtel-Dieu que les ambulanciers ont conduit M. Jean-Marc Dionne, âgé de 36 ans, également de Windsor. Il a été traité pour de nombreuses entailles et blessures à la tête. Mais les blessures, comparativement à celles des deux passagères, ont été qualifiées de mineures.

Le décès de la victime a été constaté à cet hôpital également.

## Le véhicule a dérapé

Deux jeunes femmes, âgées dans la vingtaine, se dirigeaient vers Sherbrooke quand le véhicule occupé par l'homme et les deux femmes les a dépassées.

"On roulait à peu près à 80 kilomètres-heure. Le véhicule nous suivait de très près puis il nous a dépassés. C'est en nous dépassant qu'il s'est mis à dérapé et il n'a jamais pu regagner sa voie. Il a frappé le poteau et il s'est cassé en deux."

C'est en ces termes que Mlle Solange Brunelle a raconté à La Tribune le déroulement de l'embardée. Elle prenait place dans la voiture d'une amie, Mlle Marthe Gouin, également de Sherbrooke.

"Nous avons décidé de poursuivre notre route à la recherche d'une cabine téléphonique. Finalement c'est dans une boîte de la rue Dufferin que l'on a réussi à rejoindre la police. Puis nous sommes retournées sur les lieux de l'accident."

Là-bas, elles ont vu un homme tout en sang se promener sur la chaussée. Elles lui ont dit que la police était avisée. Elles ont également aperçu le corps d'une femme sur la chaussée. Elle souffrait beaucoup. Puis dans l'autre partie de la voiture, la victime gisait sans vie.

Pour Mlle Brunelle, c'est la troisième expérience éprouvante en quelques jours: "Ma mère est morte d'une crise cardiaque la semaine dernière; mon véhicule a été démolé à peu près dans une affaire comme cet accident-là, le jour de Noël, à St-Elie... il y avait un fossé de huit pieds de profondeur mais pas de poteau; puis il y a ce char coupé en deux et une personne tuée. C'est le temps que 1989 commence."

## Patrouilleurs et enquêteur

La Police municipale de Sherbrooke a dépêché de nombreux

□ "C'est le temps que 1989 commence", déclare un témoin qui vivait sa troisième expérience éprouvante en quelques jours

patrouilleurs sur les lieux. Ce sont les policiers Nathalie Bédard et Jacques Donahue qui ont été chargés du constat.

Le détective Hervé Breton, des Enquêtes criminelles et le technicien en identité judiciaire Michel Martin se sont également rendus sur place.

On croit savoir que le trio se rendait à Sherbrooke pour y casser la croûte après la veillée passée à Windsor.

Les deux témoins n'ont pas qualifié la vitesse du véhicule d'excessive. La neige détrempée à l'extrémité de la voie de gauche a attiré vers le fossé et le poteau la voiture.

Cette dernière a été remorquée au garage de la Voirie municipale où l'on procédera à une inspection mécanique.

Rencontré à l'hôpital, le conducteur a été sommé par les policiers de donner des échantillons de son sang en vue d'analyse.

A la vue de la victime dans son cercueil de métal, on a cru qu'elle y était coincée. Aussi a-t-on fait appel à l'unité de sauvetage du Service de protection contre le feu de Sherbrooke, sous les or-

dres du Lt Michel Bonneau. "Après avoir déplacé un peu de débris, nous avons constaté que la personne n'était pas coincée; nous avons attendu les ambulanciers pour les aider à la dégager complètement et à la place sur une civière", de raconter le Lt Bonneau.

## 9e victime de la route

Cette tragédie de la route a porté à neuf le nombre d'accidents mortels et de victimes sur le territoire de la Police municipale de Sherbrooke, à savoir Sherbrooke et Fleurimont, en 1988.

Parmi les victimes, on compte deux piétons, deux cyclistes, deux motocyclistes, deux passagères dans des automobiles et un conducteur.

Il est arrivé sept accidents pour sept victimes à Sherbrooke, deux accidents pour deux victimes à Fleurimont.

En 1987, on comptait six accidents de la route à Sherbrooke et à Fleurimont pour neuf victimes, dont quatre accidents pour qua-



La voiture a dérapé et a frappé le poteau, a raconté Solange Brunelle, témoin de l'accident.

tre victimes à Sherbrooke et deux accidents pour cinq victimes à Fleurimont (quatre personnes avaient péri dans un même

accident). Parmi les victimes, quatre passagères, trois piétons et deux conducteurs.



(Photo La Tribune par Stéphane Lemire)

Une femme a trouvé la mort, une autre a été gravement blessée et un homme a subi de multiples coupures à la tête dans le sectionnement de la voiture qu'ils occupaient, vers 04h45 hier, rue Queen, à Sherbrooke. Sous la violence de l'impact, la voiture s'est cassée en deux.

# Paiement direct Desjardins: 175 commerces approchés

par Gilles DALLAIRE

**SHERBROOKE** — Sans provoquer d'engouement, Paiement direct Desjardins, un service que les 15 caisses populaires du Sherbrooke métropolitain et les deux caisses populaires de Magog proposent aux maisons d'affaires depuis un peu moins d'un mois, attire suffisamment l'intérêt pour que la Fédération des caisses populaires Desjardins de l'Estrie qui a la responsabilité de sa mise en place croie qu'un bon nombre de maisons d'affaires y auront recours.

"Quelques ententes ont déjà été conclues et les propriétaires de plusieurs établissements commerciaux ont montré un vif intérêt", a révélé, hier, M. Yoland Chalifoux, qui, à titre de vice-président responsable des communications et de la mise en marché, supervise l'implantation du service.

Il a rappelé que, peu après l'annonce de la mise en place imminente du service, les directeurs des 17 caisses populaires qui desservent le Sherbrooke métropolitain et Magog sont entrés en contact par courrier avec les maisons d'affaires qui, selon eux, auraient profité à utiliser Paiement direct Desjardins.

## 175 établissements visés

"175 maisons d'affaires dont le chiffre d'affaires est supérieur à la moyenne, des marchés d'alimentation et des magasins à rayons, entre autres, ont été approchés de la sorte", a souligné M. Chalifoux qui a ajouté qu'une seconde démarche, plus personnelle, sera faite pendant la première quinzaine de janvier.

Il a expliqué que le service est offert à ces établissements en tout premier lieu parce que des expériences-pilotes tentées, avec un succès qui a dépassé les prévisions les plus optimistes, à Victoriaville et à Laval a montré que c'est là que les consommateurs font la plus grande partie de leurs achats.

Des sommes très importantes sont manipulées quotidiennement dans ces établissements par des employés qui pourraient être affectés à des tâches plus productives. Leur manipulation et leur transport coûtent cher. C'est le consommateur qui finit par

payer la note, comme c'est lui qui finit par faire les frais des chèques volés ou sans provision suffisante qu'un marchand se fait inévitablement refiler un jour ou l'autre", a-t-il souligné.

M. Chalifoux a ajouté que la prime d'assurance que doit payer le propriétaire d'un établissement qui conserve une grande quantité de numéraire est élevée car l'établissement tente immanquablement les voleurs.

Selon lui, Paiement direct Desjardins permettra aux établis-

sements qui en feront profiter leurs clients de réduire considérablement tous ces frais et il accélèrera et améliorera le service qu'ils offrent à leur clientèle. Il devrait être rentable quatre ans, cinq ans tout au plus, après sa mise en place.

Paiement direct Desjardins permet au détenteur d'une carte de crédit Multiservices Desjardins qui fait une transaction dans un établissement offrant ce service de payer un achat sans encourir de frais grâce à un transfert électronique de fonds de son compte d'épargne avec opérations ou de son compte d'épargne véritable au compte du marchand. Débit et crédit sont faits en une quinzaine de secondes au moyen d'un terminal, placé dans l'établissement, qui est relié à un ordinateur central.

# Dame Température joue avec les nerfs des automobilistes...

**SHERBROOKE** — L'entrée sud de Lennoxville, du côté de la 143, Orford, Omerville, le chemin de Stoke, la "bog" du Lac Brompton sur la route 220, Cookshire, route 222 à St-Denis-de-Brompton... et alouette!

Dame Température, pour la seconde journée d'affilée, a servi une répétition de son savoir-faire, mêlant allégrement hausse et chute des températures, neige mouillée, petites granules de neige, grains de pluie, jouant avec les nerfs des usagers de la route et en expédiant quelques-uns hors du circuit.

Les noms d'endroit cités en début d'article sont quelques-uns des nombreux lieux où se sont produits accrochages ou embardées au milieu de l'après-midi, hier.

La Police municipale de Sherbrooke, peut-être parce que la neige était plus fondante en plein coeur de la ville que sur les routes extérieures, n'a enregistré que très peu d'accidents, pas même la demi-douzaine. Tous

n'ont eu que des conséquences matérielles. Chez Métro Police Ascot-Lennoxville, on a rapporté deux accidents dont un qui a causé des blessures mineures à un impliqué. Cet accident est survenu à la sortie Sud de Lennoxville.

C'est la Sûreté du Québec de l'Estrie qui a encore écopé de cette répétition, de par l'état des routes à l'extérieur et à cause de l'étendue du réseau routier, cela n'était guère surprenant.

Les patrouilleurs en ont eu plein les bras à compter du milieu de l'après-midi même si des accidents ont été enregistrés depuis assez tôt le matin et durant toute la journée.

De 15h00 à 17h00, c'était la valise et Strauss n'y était pour rien. Consolation dans ces froissements de tôle. Là où il y avait blessures, elles étaient mineures et la plupart des embardées étaient des atterrissages parfois en douceur dans les fossés ou dans les champs.

Des fois, si l'Hiver pouvait se faire une idée, ça serait tellement facile aux Estriens de se faire la leur!

# Municipalités incitées à adopter la cueillette sélective des déchets

par Gilles DALLAIRE  
**ROCK FOREST** — "Nous sommes prêts. Tout ce que nous attendons, c'est que les villes où nous faisons la cueillette des ordures ménagères ou qui sont soucieuses de la protection de l'environnement donnent le feu vert à la cueillette sélective des déchets."

Selon M. Richard Parenteau, directeur général de la division de Sherbrooke de Recyclage Orford à qui Rock Forest vient de confier la cueillette des ordures ménagères sur son territoire, ce qui manque pour que la cueillette sélective devienne une seconde nature pour la plupart des Québécois, c'est une prise de conscience collective du gaspillage énorme d'argent et d'espace que représente l'enfouissement de matières recyclables telles que le papier, le verre et les plastiques.

"On a aménagé de vastes sites d'enfouissement en pensant, de bonne foi, qu'on pourrait les utiliser pendant 20 ans, 25 ans, peut-être même plus. On ne croyait pas que l'augmentation du volume des déchets serait largement supérieure aux prévisions. 10 ans après l'aménagement de bon nombre de ces sites, on constate que, dans quelques années, on ne pourra plus

en enfouir quoi que ce soit, à moins d'y transporter des montagnes de sable", a-t-il souligné en affirmant que la vie de la plupart des sites d'enfouissement pourrait être prolongée d'une façon appréciable si la cueillette sélective des déchets était favorisée par les municipalités.

## Expériences concluantes

Il a cité le cas de Victoriaville où cette pratique, instaurée grâce à la ténacité de M. Normand Maurice, gagne de nouveaux adeptes d'année en année et de Ville LaSalle où une conseillère municipale qui croyait à la cueillette sélective, Mme Yolande Massé, a réussi non sans peine à gagner les autres conseillers à sa cause.

"L'expérience qui a d'abord été tentée sur une petite échelle a été une réussite et elle a été étendue avec le même succès", a affirmé M. Parenteau qui a révélé que c'est à Recyclage Orford que Ville LaSalle a confié la cueillette sélective des déchets sur son territoire.

## Pas une priorité immédiate

Il a avoué qu'à Magog où Recyclage Orford fait la cueillette

des ordures ménagères et à Rock Forest, la cueillette sélective ne semble pas être une priorité immédiate des administrateurs municipaux.

"Il est vrai qu'à l'heure actuelle l'enfouissement des déchets ne coûte pas trop cher parce qu'il y a encore de la place dans les sites d'enfouissement et assez de sable pour répondre aux besoins dans leur voisinage immédiat mais il n'en sera pas toujours ainsi. L'espace et le sable vont manquer un jour et, ce jour-là, on va se rendre compte que 14 \$ par année par unité de logement, montant que la cueillette sélective coûterait à Rock Forest, ce n'est pas énorme", a déclaré M. Parenteau qui est d'avis que le coût de l'enfouissement des déchets augmentera d'une façon substantielle lorsque, dans quelques années, il faudra aménager de nouveaux sites puisqu'il n'y aura plus de place dans les sites actuels.

## Une volonté collective

Selon lui, de plus en plus de personnes sont disposées à s'imposer l'effort de trier leurs déchets à la source pour protéger leur milieu de vie et retarder l'épuisement des ressources naturelles et on devrait compter de l'émergence d'une volonté collective de conservation dans les milieux où sont prises les décisions.

# Plus de voyageurs aux deux postes de douane

... des Villes frontalières

**par Maxime DOYON**  
**ROCK ISLAND** — Dans un sens comme dans l'autre, il y a une augmentation graduelle du nombre de véhicules et de personnes entrant au Québec ou se rendant aux États-Unis via les postes de douane de l'autoroute 55 et l'Interstate 91 à Rock Island au Québec et Derby Line au Vermont.

C'est ce que confirme des statistiques fournies par les fonctionnaires de ces deux postes de douane.

Même si la période de Noël est achalandée, il n'en demeure pas moins que c'est la période précédant le Jour de l'An qui est la plus occupée, et ceci a été remarqué non seulement du côté canadien mais également du côté américain.

Pour les trois dernières années, la période de Noël comprenant les 23, 24 et 25 décembre inclusivement a démontré une augmentation graduelle du nombre de véhicules, de résidents revenant au Québec, ainsi que de non résidents.

En 1986, les chiffres donnent pour ces trois jours un total de 1,485 véhicules; en 1987, on dénombrait 1,834 véhicules. Pour



(Photo La Tribune par Maxime Doyon)

l'année 1988, les chiffres sont toujours à la hausse, possiblement parce que la fin de semaine coïncide avec Noël: 1,911 véhicules avec à bord 1,064 résidents et un total record de 3,311 non-résidents.

Entre 1987 et 88, la hausse du nombre de véhicules est de 22 p.c.

### Au Jour de l'an

La période précédant le Jour de l'an est plus occupée et pour les années 1986 et 1987, les chiffres indiquent qu'il y a eu 1,814 véhicules entrant au Québec avec à bord 1,800 résidents et 3,007 non-résidents; pour 1987, les chiffres sont de 2,205 véhicules pour 2,043 résidents et un total de 3,981 non-

résidents. Il s'agit des périodes du 30, 31 décembre et du premier janvier.

Du côté de nos voisins du sud, les statistiques indiquent également une augmentation de la circulation vers les États-Unis: 928 véhicules pour les trois jours précédents Noël en 1986; 1,201 en 1987 et 1,242 en 1988. Pour la période du Jour de l'an, il y avait eu 1,491 véhicules arrivant par le poste de douane du Vermont via l'Interstate 91. Le nombre de personnes voyageant à bord de ces véhicules n'est pas disponible.

On prévoit d'un côté comme de l'autre, tout dépendant de Dame Nature, une augmentation régulière pour la prochaine fin de semaine coïncidant avec la fête du Jour de l'an.

## Au palais de justice

### Il est quand même retourné chez sa blonde...

**SHERBROOKE** — Un individu âgé de 29 ans a protesté de son innocence à un briois d'engagement en retournant chez sa blonde et en consommant de la boisson le 23 décembre ainsi qu'à des voies de fait sur le père de cette dernière.

Il se trouvait sous le coup d'une promesse à la suite d'une plainte de voies de fait contre madame le 11 décembre.

L'inculpé a été cité hier devant

le magistrat Gérald Desmarais de la chambre pénale de la Cour du Québec.

Il subira son procès le 10 janvier.

Le prévenu, qui est assisté de Me Michel Beauchemin, a pu reprendre sa liberté provisoire moyennant un engagement de 500 \$ et une interdiction de communiquer avec la victime alléguée et ses parents.

Beau temps, mauvais temps, sept jours par semaine, jour et nuit, il y a toujours des voyageurs qui passent par les postes de douane, soit pour entrer au pays ou en sortir.

### Il aurait volé trois cadeaux au pied de l'arbre

**SHERBROOKE** — Un homme âgé de 32 ans a nié sa culpabilité à une accusation de cambriolage de trois cadeaux au pied de l'arbre de Noël chez son ancienne amie de coeur le 25 décembre.

Il a été traduit hier devant le juge Gérald Desmarais de la chambre pénale de la Cour du Québec.

L'accusé devra de plus répondre du briois d'une probation im-

posée le 9 juin.

Défendu par Me Michel Dus-sault, il a pu reprendre sa liberté provisoire à condition de ne pas communiquer avec la victime alléguée et ses parents, ne pas posséder d'armes, ne pas consommer de boisson et faire des efforts pour suivre une cure de désintoxication.

Son enquête préliminaire a été fixée au 24 janvier.

### 15 jours à l'ombre et 120 heures de travaux

**SHERBROOKE** — Suzanne Carignan, âgée de 30 ans, a encouru une condamnation à 15 jours de détention, à 120 heures de travaux communautaires et à un an de liberté surveillée.

Cette sentence lui a été imposée hier par le juge Gérald Desmarais de la chambre pénale de la Cour du Québec.

L'inculpée a admis sa culpabilité à une accusation de possession pour trafic de 52 grammes de cocaïne le 1er décembre.

Le défenseur Jean-Pierre Rancourt a recommandé une peine de cette nature pour sa cliente qui n'avait pas d'antécédent judiciaire et est détenue depuis le 20 décembre.

### Dans la maison de l'enquêteur

**SHERBROOKE** — Un individu âgé de 21 ans a protesté de son innocence à une accusation de vol par effraction à la résidence d'un enquêteur de la SQ et de recel d'une voiture le 24 décembre.

Il avait été traduit hier devant le juge Gérald Desmarais de la chambre pénale de la Cour du Québec, à Sherbrooke.

L'accusé, qui est défendu par Me Jean Leblanc, a pu recouvrer sa liberté provisoire moyennant un dépôt de 300 \$ et un engagement de garder la paix.

Son enquête préliminaire a été fixée au 17 janvier.

Selon la police, l'enquêteur de la SQ a surpris un suspect dans sa cuisine en revenant chez lui peu de temps après son départ.

### 4 mois pour briois de probation

**SHERBROOKE** — Pierre Sicard, âgé de 33 ans, a écopé d'une peine de détention de quatre mois pour le briois le 11 juillet d'une probation qui lui avait été imposée la journée même.

Cette ordonnance judiciaire l'astreignait à se rapporter au Partage St-François, à ne pas consommer de boisson et à se soumettre à une cure de désintoxication.

Le défenseur Jean Leblanc a expliqué au tribunal que son client était plutôt retourné dans sa région natale.

Sicard, qui est hypothéqué d'un casier judiciaire, a été arrêté sur mandat samedi et gardé à l'écrout.

Le juge Gérald Desmarais de la chambre pénale de la Cour du Québec a accepté de donner suite à la suggestion commune faite par Me Leblanc et le procureur Pierre Proulx.

## Luc Lévesque, maire de la municipalité de St-Malo

se joint à toute son équipe

les conseillers:

- Claudette Aganier
- Roger Pelletier
- Vincent Tremblay
- Alain Fontaine
- Gérard Roy
- Gaston Pelletier

ainsi qu'au secrétaire-trésorier,

Jean-Paul Roy

pour souhaiter à tous leurs concitoyens et concitoyennes une

**ANNÉE 1989 REMPLIE DE SANTÉ  
 BONHEUR ET PROSPÉRITÉ**

45807

**Zellers** EN VENTE Le vendredi 30 décembre seulement\*  
 \*Les articles portant la mention 'STOP AFFAIRE' sont offerts à prix de solde jusqu'à l'épuisement du stock.

**LES ÉTOILES DU VENDREDI**

<p><b>VENDREDI SEULEMENT</b></p> <p><b>RABAIS DE 50%</b>                  Chandails pour dames                  Choix de styles. P-M-G.</p> <p>14<sup>97</sup> ch.                  Ord. 29,99</p> <p>16<sup>97</sup> ch.                  Ord. 34,99</p>	<p><b>JUSQU'À L'ÉPUISEMENT DU STOCK</b></p> <p><b>STOP AFFAIRE RABAIS DE 50%*</b></p> <p>Pantalons pour dames                  Taille extensible                  noir, beige, bleu roi ou jade. 12-20.</p> <p>11<sup>47</sup> ch.                  Comparez à 22,99</p>	<p><b>JUSQU'À L'ÉPUISEMENT DU STOCK</b></p> <p><b>STOP AFFAIRE RABAIS DE 50%*</b></p> <p>Pantalons en velours côtelé pour dames                  38-44.</p> <p>10<sup>97</sup> ch.                  Comparez à 22,99</p>	<p><b>JUSQU'À L'ÉPUISEMENT DU STOCK</b></p> <p><b>STOP AFFAIRE RABAIS DE 50%*</b></p> <p>Pantalons pour garçons                  Jeans lavés sur pierres et autres modèles. 8-16.</p> <p>10<sup>97</sup> ch.                  Comparez à 23,99</p>	
<p><b>VENDREDI SEULEMENT</b></p> <p><b>RABAIS DE 50%</b>                  Chaussettes pour hommes                  Modèles sport ou tube.</p> <p>1<sup>97</sup> la paire                  Ord. 3,99</p>	<p><b>VENDREDI SEULEMENT</b></p> <p><b>RABAIS DE 40%</b>                  Lot de 3 paires de bas                  Bas de tennis pour dames. 9 à 11. Choix de couleurs.</p> <p>2<sup>97</sup> la lot                  Ord. 4,99</p>	<p><b>VENDREDI SEULEMENT</b></p> <p><b>RABAIS DE 50%</b>                  Bijoux en argent sterling                  Boucles d'oreilles, chaînes, etc.</p> <p>4<sup>97</sup> ch.                  Ord. 9,97</p>	<p><b>VENDREDI SEULEMENT</b></p> <p>Culottes pour enfants                  Garçons et filles 2 à 6x, jeunes filles 8 à 14.</p> <p>77<sup>ch.</sup> Filles                  97<sup>ch.</sup> Garçons</p>	
<p><b>VENDREDI SEULEMENT</b></p> <p>Tenues de nuit pour bébés et bambins                  Dormeuses de différentes sortes. 12 à 24 mois. 1 à 3.</p> <p>5<sup>97</sup> ch.                  Ord. 6,99 et 7,99</p>	<p><b>VENDREDI SEULEMENT</b></p> <p>Gâteau aux fruits                  Gâteau délicieux de marque Zellers. 600 g</p> <p>3<sup>47</sup> ch.</p>	<p><b>VENDREDI SEULEMENT</b></p> <p>Noix mélangées                  Noix de marque Zellers. Boîte de 350 g.</p> <p>2<sup>47</sup> ch.</p>	<p><b>JUSQU'À L'ÉPUISEMENT DU STOCK</b></p> <p><b>STOP AFFAIRE</b>                  Chopes Corelle                  Rabais plus de 50%*</p> <p>97<sup>ch.</sup>                  Comparez à 2,28</p>	<p><b>VENDREDI SEULEMENT</b></p> <p><b>RABAIS DE 40%</b>                  Fil acrylique de tricot                  Balle de 50 g</p> <p>57<sup>ch.</sup>                  Ord. 99</p>
<p><b>VENDREDI SEULEMENT</b></p> <p><b>RABAIS DE 25%</b>                  Tender Vittles pour chats                  500 g. Saveurs au choix.</p> <p>1<sup>57</sup> ch.                  Ord. 2,19</p>	<p><b>VENDREDI SEULEMENT</b></p> <p><b>RABAIS DE 35%</b>                  Litière Hartz pour chat                  Sac de 4 kilos.</p> <p>1<sup>27</sup> ch.                  Ord. 1,99</p>	<p><b>VENDREDI SEULEMENT</b></p> <p>Shampooing ou revitalisant "Salon Selectives"                  350 mL. Choix de formules.</p> <p>2<sup>77</sup> ch.</p>	<p><b>JUSQU'À L'ÉPUISEMENT DU STOCK</b></p> <p><b>STOP AFFAIRE</b>                  Draps de plage en éponge rayée                  30 sur 60 po. choix de couleurs.</p> <p>6<sup>97</sup> ch.</p>	<p><b>JUSQU'À L'ÉPUISEMENT DU STOCK</b></p> <p><b>STOP AFFAIRE</b>                  1/3 ET PLUS DE RABAIS*                  Encadrements en chêne</p> <p>8 sur 20 po ou 11 sur 14 po                  Comparez à 11,99</p> <p>9<sup>97</sup> sur 20 po                  Comparez à 16,99</p>

**la tribune**  
 1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,  
 Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke par  
 Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc.  
 (division La Tribune)

**Téléphones:**  
 Petites annonces: 564-0999  
 Publicité: 564-5450  
 Rédaction: 564-5454  
 Abonnement: 564-5466

Courrier de deuxième classe:  
 Enregistrement No 1539

Abonnement: Au Canada, territoire immé-  
 diat, sauf endroits desservis par camélot et  
 routes motorisées: 1 an \$110,00; 6 mois  
 \$70,00; 3 mois \$40,00; 1 mois \$15,00. Hors  
 de notre territoire immédiat, États-Unis et  
 autres pays: 1 an \$165,00; 6 mois \$100,00;  
 3 mois \$65,00; 1 mois \$25,00.

\*La Tribune est socitaire de la Presse cana-  
 dienne, de l'Association des quotidiens de  
 langue française, membre de l'Association des  
 quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit  
 Bureau of Circulation ABC et à l'Union inter-  
 nationale de la presse catholique. Sources  
 d'informations: Presse canadienne, Presse  
 associée, Reuter, Agence France-Press. Le  
 service de photos fac-similées de la Presse  
 canadienne et les agences affiliées sont  
 autorisées à reproduire les informations de  
 La Tribune.

29056

**DERNIER  
JOUR**

**LES  
PAS**

**CROYABLES DE  
GM**

**VOICI UNE OFFRE  
VRAIMENT PAS POSSIBLE DE GENERAL MOTORS,  
DU 27 AU 29 DÉCEMBRE SEULEMENT.**

**PAS**

**PAS**

**PAS**

**DE VERSEMENT COMPTANT.\*\***

Laissez votre comptant de côté et profitez de cette occasion pour rouler dans une voiture ou une camionnette neuve 1988 ou 1989 de GM pendant trois mois complets avant d'effectuer votre premier versement.

**DE MENSUALITÉ JUSQU'AU 1<sup>er</sup> AVRIL 1989.\*\***

**DE FRAIS D'INTÉRÊT AVANT LE 1<sup>er</sup> AVRIL 1989,  
GM PAIE LES FRAIS.\*\***

Sur toutes les voitures et camionnettes neuves 1988 ou 1989 de GM.\*\*

Tout un cadeau des Fêtes! Pas un sou à déboursier pour les mensualités pendant trois longs mois. Incroyable, mais vrai! Et GM se charge des frais d'intérêt. Vous pourrez même choisir immédiatement le mode de financement qui fera votre bonheur. Et vous aurez 90 jours devant vous pour profiter pleinement de votre nouvelle acquisition GM.

L'offre se termine le 31 décembre 1988.\*\*

Voyez votre concessionnaire GM participant pour tous les détails.



\*\*Cette offre s'applique à toutes les voitures et camionnettes intégralement neuves 1989 et des années précédentes de GM achetées chez un concessionnaire participant entre le 27 décembre et avant la fermeture des bureaux le 31 décembre 1988. Applicable seulement aux véhicules en stock chez le concessionnaire. La présente offre peut être jumelée à celle actuellement en vigueur. Aucune mensualité avant le 1<sup>er</sup> avril 1989. General Motors du Canada Limitée paiera tous les frais d'intérêt jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1989. Cette offre est réservée aux acheteurs au détail finançant leur achat par l'entremise de GMAC avec contrat d'une durée minimum de 12 mois. Toutes les demandes de crédit seront sujettes à l'approbation de GMAC, laquelle se réserve le droit d'exiger un paiement comptant si la cote de solvabilité de l'acheteur est insuffisante selon ses critères. Cette offre ne s'applique ni aux parcs ni aux véhicules de location. L'acheteur devra assumer la taxe de vente, les frais d'immatriculation et d'assurance lors de la transaction.



Un nouveau visage à offrir aux gens de Drummondville et de l'extérieur

# La base de plein air Cité des Loisirs veut sa part du marché

par Richard JEAN DRUMMONDVILLE — "Le plus gros défi est de bien faire connaître le nouveau visage de notre base de plein air, aux gens de Drummondville comme à ceux de l'extérieur. En bref, on veut accaparer notre part du marché."

Telle est la priorité que se donne le nouveau directeur général de la base de plein air La Cité des Loisirs, Michel Viens, qui est officiellement entré en poste le mercredi 21 décembre.

Récréologue, diplômé de l'Université du Québec à Trois-Rivières, Michel Viens exerçait auparavant sa profession en tant que directeur du service des lo-

sirs de la municipalité de St-Nicéphore.

Précédemment, il a cumulé différentes fonctions favorisant le développement des loisirs et des sports dans la région de Drummondville et ce, depuis 1981.

## Milieu agréable

"L'intégration à mon nouvel emploi n'est pas facile parce qu'il y a beaucoup de travail à accomplir. Cependant, ce sera sûrement un milieu de travail agréable pour moi puisque la Cité des Loisirs a toujours eu comme souci d'améliorer la qualité de ses services", de confier celui qui succède à Alain Sylvestre, lequel a occupé le poste durant un peu

plus de trois ans.

Ce dernier a récemment accepté le poste de directeur général de la base de plein air La Cabouse de St-Donat, dans la région des Laurentides.

Pour le moment, en raison du manque de collaboration de Dame Nature, la Cité des Loisirs est peu fréquentée par les amateurs de plein air. Ce qui a fait dire à Michel Viens en guise de conclusion: "Dommage qu'il n'y ait pas plus de neige, parce que nous sommes prêts à accueillir notre clientèle. Actuellement, ce ne sont pas des sessions de travail que nous faisons, mais des séances de prières pour qu'il neige."



Michel Viens

Commission parlementaire de l'agriculture et de l'aménagement réclamée

# Lac-Mégantic s'inquiète de la loi 100 sur la protection du territoire agricole

par Richard VIGNEAULT

LAC-MÉGANTIC — La Ville de Lac-Mégantic s'inquiète des conséquences du projet de loi 100 sur la protection du territoire agricole et elle demande aux ministres de l'Agriculture et des Affaires municipales, Michel Pagé et Pierre Paradis, de convoquer une commission parlementaire de l'agriculture et de l'aménagement.

Les élus municipaux ont adopté cette position, considérant que le projet de loi 100, déposé par le ministre de l'Agriculture, remet en question la protection de l'environnement. Lac-Mégantic dé-

sire que le dossier soit traité dans les plus brefs délais et avec la plus grande transparence. L'environnement.

Le maire Jean-Guy Cloutier

croit que la Ville a le devoir d'intervenir sur le sujet car il considère que le projet de loi restreint l'évolution des villes.

Dans son intervention, la Ville estime que le projet de loi 100 qui n'a jamais fait l'objet de consultation avec l'Union des municipalités du Québec prévoit la constitution de secteurs exclusifs regroupant essentiellement les meilleures terres agricoles, sans consultation des municipalités et sans référence aux schémas d'a-

ménagement que le gouvernement vient pourtant de sanctionner comme base de planification du territoire.

De plus, la Ville trouve inacceptable qu'on accorde aux agriculteurs un statut particulier en leur donnant une immunité dans la zone agricole avec la possibilité de recourir à un fonds de défense pour financer leurs poursuites contre les municipalités.

# Stanstead et Rock Island: surplus de la compagnie d'eau anticipé

ROCK ISLAND (MD) — La compagnie internationale qui alimente en eau potable Rock Island, Stanstead et Derby Line, au Vermont, anticipe un surplus de 1,900 \$ pour l'année 1989. La compagnie, qui appartient à parts égales aux trois municipalités, prévoit des revenus de 108,000 \$ et des dépenses de 106,100 \$.

La source principale des revenus sera la taxe d'eau qui rapportera 105,000 \$, soit le même montant qu'en 1988. Il n'y aura pas de hausse. Les principales dépenses sont les salaires, l'achat d'équipement pour maintenir le réseau fonctionnel de même que différentes immobilisations.

La direction est entièrement composée d'élus municipaux, sauf M. Gilles Blais, de Derby Line. Le nouveau président est M. Georges Daigneault, de Derby Line, qui a succédé à l'ancien conseiller Donald Prangle, de Stanstead, décédé au cours de l'été. Les autres représentants de Derby Line sont Richard Albergini et Benoît Blais. Carmin S. Marsh agit comme secrétaire.

Les représentants de Rock Island sont le maire Jean-Louis Dupont et les conseillers Fernand Maclure et Albert Simoneau qui agit aussi comme vice-président de la compagnie. Ceux de Stanstead sont le maire Edward Hyatt et les conseillers Thérèse Charland, Gilles Courtemanche et Jean-Paul Grenier.

# Le projet de SIDAC franchit une autre étape à Lac-Mégantic

LAC-MÉGANTIC (RV) — Le projet d'implantation d'une Société d'initiatives et de développement des artères commerciales (SIDAC) au centre-ville de Lac-Mégantic a franchi une autre étape importante.

A la demande du comité provisoire de la future SIDAC, les autorités municipales ont accepté de déclencher le processus d'adoption d'un règlement régissant le nouvel organisme.

Les avis de motion ont été don-

nés afin qu'à une prochaine séance du conseil un règlement soit soumis pour définir les modalités corporatives d'une SIDAC à Lac-Mégantic, d'établir les limites de la zone commerciale visée et de prévoir la cotisation à être payée par les membres.

Le projet n'est pas nouveau: le sujet a déjà été abordé à quelques reprises dans le passé sans résultat concret. Le sujet a refait surface à l'automne, cette fois avec un peu plus d'intérêt.

# Une exposition industrielle se tiendra à Waterville en février

WATERVILLE (MM) — Une exposition industrielle aura lieu en février dans la municipalité de Waterville.

Organisée conjointement par les industriels et l'administration municipale, cette exposition vise à faire connaître les entreprises de Waterville et les produits qu'elles fabriquent.

Des firmes telles Waterville TG, le Groupe PPD, Les Bois Ouvrés et Thormac (des plus importantes), sans compter les nombreuses autres de moindre im-

portance, prendront part à l'événement.

"Les gens savent que ces entreprises existent, mais ils ignorent souvent quels produits sont fabriqués à l'intérieur des murs, de dire le maire de Waterville, Michel Dufresne. Nous pensons que l'exposition est une bonne façon de faire connaître nos entreprises et de démontrer à la population qu'il se fait des choses intéressantes dans notre municipalité."

Cette exposition industrielle aura lieu le 5 février, au Pensionnat de Waterville.



Plaisir d'hiver

Le retour de l'hiver et de ses plaisirs n'échappe pas à ceux qui ont réussi à prendre congé pour les Fêtes. L'air frais est enfin revenu, et il n'y a rien de mieux qu'un fond de neige un peu glacé pour expérimenter les descentes en tube.

# Grondin laisse la direction de Sentiers Mont Mégantic

LAC-MÉGANTIC (RV) — Claude Grondin, président fondateur de Sentiers Mont Mégantic, quitte la barre de l'organisme qu'il dirigeait depuis 1983, pour se consacrer à ses fonctions de directeur général permanent du complexe récréotouristique de Baie des Sables.

Au cours d'un entretien téléphonique, Claude Grondin a confié qu'il venait de signer un contrat de deux ans avec les autorités municipales de Lac-Mégantic, assumant ainsi la permanence au complexe récréotouristique de Baie des Sables. M. Grondin en assumait la direction depuis deux ans à temps partiel. Il entrera en fonction dès le 1er janvier.

Le temps et l'énergie qu'il entend déployer au développement

et à la direction du complexe l'obligent à abandonner la présidence de Sentiers Mont Mégantic. Son nouveau défi est d'autant plus intéressant que la Ville de Lac-Mégantic a franchi une autre étape dans l'aménagement de son site récréatif. Dès les premiers mois de 1989, on entreprendra la construction d'un bâtiment de services, projet évalué à 410,000 \$.

A Sentiers Mont Mégantic, la succession de Grondin sera assumée par Bernard Malenfant, responsable de l'observatoire astronomique du mont Mégantic. Depuis sa création, l'organisme a investi près de 300,000 \$ et est devenu l'un des plus importants centres de ski de randonnée au Québec. Ses 50 kilomètres de pistes accueillent environ 2,500 skieurs annuellement.

# Région de l'Amiante Embauche d'un conseiller en développement régional

par Pierre SÉVIGNY THETFORD MINES — C'est M. Daniel Richard de Thetford Mines qui a été engagé à titre de conseiller en développement pour la région de l'Amiante et qui aura pour fonction d'apporter un support aux organismes et d'accentuer la concertation du milieu, notamment en fonction des priorités retenues lors du colloque socio-économique tenu en février dernier.

L'Amiante est possible grâce à la concertation du secteur de l'éducation et du comité d'aide au développement des collectivités de la région de Thetford Mines.

Les dirigeants du Collège de la région et de la Commission scolaire de Thetford Mines ont élaboré un projet conjoint à cet effet.

Des demandes d'aide financière ont été déposées dans le cadre du programme de développement régional qui favorise la concertation entre les maisons d'éducation de niveau collégial et secondaire.

La candidature de M. Richard a été retenue parmi plusieurs autres, particulièrement en raison de sa bonne connaissance du milieu et de son implication personnelle.

Ce dernier a déjà été journaliste dans la région pour le compte d'un hebdomadaire avant d'être le premier responsable de l'organisme touristique régional qui allait devenir Tourisme Amiante.

Le Cégep a déjà obtenu une réponse positive du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, soit 45,000 \$. Quant à la commission scolaire, elle attend une décision du ministère de l'Éducation du Québec pour un octroi de 20,000 \$.

Il est maintenant propriétaire d'une firme spécialisée en conception visuelle et graphisme conseil, Graphimage.

M. Richard aura donc à favoriser un véritable suivi au niveau des propositions du colloque et aussi au sujet des recommandations du rapport Mallette sur la stratégie de développement économique de la région.

Son nouveau poste de conseiller en développement régional lui permettra de seconder les efforts du Comité du suivi du colloque quant à la réalisation des recommandations issues des délibérations de février dernier.

Incidentement, ces propositions et recommandations font état des mêmes préoccupations, notamment au niveau du secteur touristique et du redéploiement industriel.

L'engagement d'un conseiller en développement régional dans

# 2,200 \$ des douaniers pour les paniers de Noël

ROCK ISLAND (MD) — Les douaniers des trois postes des Villes frontalières ont recueilli plus de 2,200 \$ pour la confection de paniers de Noël de même que pour des dons aux directions des deux écoles élémentaires afin d'aider les enfants des familles dans le besoin.

Il s'agit d'une diminution de 1,000 \$ par rapport à 1987 alors qu'une somme de 3,200 \$ avait été

recueillie. Les responsables de l'initiative se sont dits quand même heureux des résultats. 16 paniers de Noël ont pu être préparés.

De plus, les douaniers ont versé 500 \$ à la direction de l'école Sunnyside comme à la direction de l'école Sacré-Coeur afin d'aider les jeunes moins favorisés en ce qui a trait à l'habillement ou autres besoins.

Il s'agit de la troisième année que les douaniers prarrainent des activités du genre.

# Deux nouveaux secrétaires municipaux au Canton de Stanstead et à Stanstead-Est

CANTON DE STANSTEAD (MD) — Deux nouveaux secrétaires-trésoriers entreront officiellement en fonction au début de janvier dans les municipalités du Canton de Stanstead et de Stanstead-Est.

pour la location temporaire du bureau, ce montant comprenant le chauffage, l'éclairage de même que le stationnement.

Pour le Canton de Stanstead, le nouveau secrétaire-trésorier est Mme Thérèse McCutcheon. Elle succède à M. Guy Charland devenu secrétaire de la municipalité régionale de comté de Coaticook.

## A Stanstead-Est

A Stanstead-Est, le nouveau secrétaire-trésorier est M. Harvey Lothrop. Il succède à M. Wilfrid Gaulin qui a pris sa retraite, après plus de 35 ans de loyaux services.

Le bureau du secrétaire-trésorier du Canton de Stanstead logera dans une section du Marché Bureau, à Fitch Bay, jusqu'à ce que l'hôtel de ville soit aménagé. La municipalité versera 160 \$ mensuellement à M. Guy Bureau

Le secrétariat municipal sera situé à compter du début de janvier, au bureau de M. Lothrop qui s'occupe de la vérification des livres de quelques municipalités, dont ceux de Stanstead-Est, depuis près de 20 ans. Son bureau est situé chemin Curtis, à Stanstead-Est.

# Excédent des dépenses de 262,110 \$ à la Commission scolaire Lac-Mégantic

LAC-MÉGANTIC (RV) — La Commission scolaire Lac-Mégantic a bouclé l'exercice financier terminé le 30 juin 1988 avec un excédent des dépenses sur les revenus de 262,110 \$, attribuable principalement aux travaux de réfection dans des écoles et aux immobilisations.

22,333 \$ en dépenses de transfert. Les revenus ont atteint 15,008,972 \$ dont 13,915,378 \$ sont venus du gouvernement du Québec. La taxe foncière a rapporté 699,501 \$, 2,103 \$ proviennent du gouvernement canadien et 391,990 \$ d'autres sources.

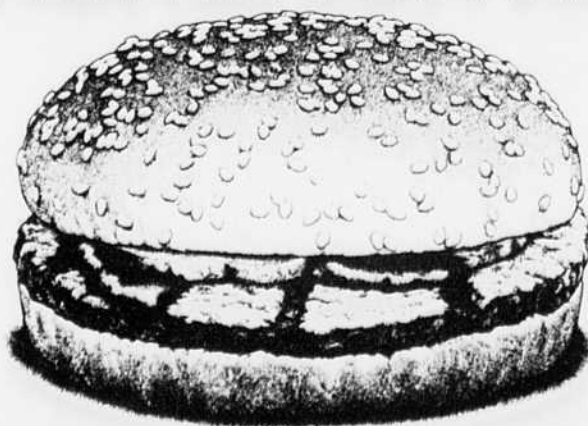
Les dépenses ont totalisé 15,271,082 \$, dont 9,995,738 \$ consacrés à la rémunération, 765,827 \$ en contributions de l'employeur, 153,816 \$ en frais de voyage, 798,827 \$ en fournitures et matériel, 2,018,688 \$ en services, honoraires et contrats, 1,516,350 \$ en autres dépenses et

L'exercice financier précédent avait laissé un surplus de 281,285 \$. Au 30 juin 1988, la Commission scolaire affichait un surplus accumulé de 425,117 \$ dont 347,000 \$ sont déjà engagés, principalement pour l'agrandissement de l'école Notre-Dame de Fatima, comme l'a précisé l'agent d'administration aux finances, M. Denis Turcotte.

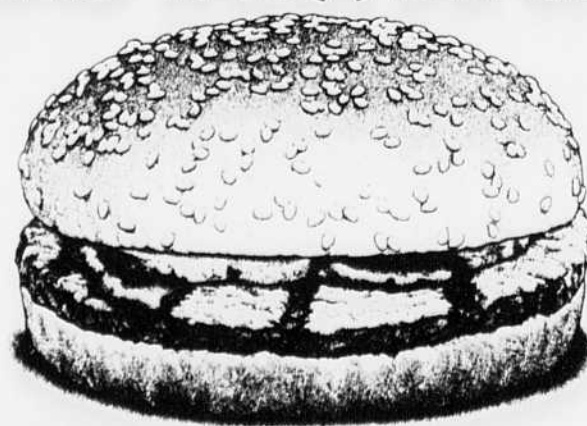
# BURGER KING ANNONCE SON NOUVEAU TAUX DE CHANGE:



=



+



DEUX HAMBURGERS POUR UN DOLLAR.

Rendez-vous chez Burger King dès maintenant et votre dollar vous vaudra deux hamburgers grillés sur le feu! Oui, deux hamburgers ordinaires 100% boeuf, pour un dollar seulement. Pour un temps limité, chez Burger King.

Jusqu'au 15 janvier 1989



Dans les restaurants Burger King participants. Fromage en supplément.

RÉGIONAL

## Incendie qui a fait 2 morts le 31 août L'adolescent plaide coupable à deux accusations réduites

ARTHABASKA (MC) — Un adolescent vient de plaider coupable à deux accusations réduites d'homicide involontaire, relativement à l'incendie qui a fait deux morts le 31 août dernier à St-Jacques-de-Horton, petite localité située à mi-chemin entre Drummondville et Victoriaville.

Les plaidoyers de culpabilité ont été enregistrés devant le juge André Sirois du Tribunal de la jeunesse, il y a quelques jours.

Ce dénouement soudain, orchestré par l'avocat de la défense, Me Claude Morency, a pris tout le monde par surprise puisque la cause devait revenir devant un juge seulement le 16 janvier prochain, pour le procès sous une double accusation de meurtre et une accusation d'incendie criminel.

La décision de la Couronne de ne pas maintenir les accusations plus graves de meurtre et

celle d'incendie criminel aurait incité la défense à renoncer à un procès.

Dans la nuit du 31 août dernier, Louise Lachapelle, 39 ans, et sa fille, Lucie, ont péri dans l'incendie de leur résidence. Le père, Claude Courtois, est parvenu à sortir de la maison en flammes.

L'adolescent reviendra devant le juge le 9 février prochain pour les représentations sur sentence des avocats. Il est passible d'une peine maximale de trois ans de détention, compte tenu qu'il est mineur.

## Selon le commissaire Yves Dallaire Bouchard devrait imposer un moratoire sur l'abandon de liaisons ferroviaires

par Maurice CLOUTIER  
VICTORIAVILLE — Le ministre des Transports canadien, Benoît Bouchard, devrait imposer un moratoire temporaire sur les jugements à venir concernant l'abandon du service ferroviaire sur certains tronçons au Québec, dont la subdivision Danville qui traverse la région des Bois-Francis.

C'est ce que réclamera le 18 janvier, lors d'une rencontre avec de proches collaborateurs



Yves Dallaire

du ministre, M. Yves Dallaire, commissaire industriel à la Corporation de développement économique des Bois-Francis (CDEBF) et président de l'Asso-

ciation des commissaires industriels du Québec (A.C.I.Q.).

A titre de président de l'association provinciale, M. Dallaire précise qu'il travaille présentement à l'organisation d'un front commun dans ce dossier avec d'autres commissaires industriels aux prises avec une menace de fermeture du service ferroviaire.

Le moratoire, selon M. Dallaire, est nécessaire dans l'attente d'une étude en cours sur les besoins du Québec en matière d'un réseau ferroviaire de base. Cette étude, à laquelle participe le ministère des Transports du Québec, peut apporter un éclairage nouveau dans ce dossier.

"Il serait tout à fait illogique, clame M. Dallaire, que l'Office national des transports n'attende pas les conclusions de cette étude avant de rendre son jugement" dans le cas de la subdivision Danville.

M. Dallaire souhaite donc un moratoire provisoire jusqu'au printemps. Parallèlement, des informations veulent cependant que l'Office prenne une décision dans le cas de la subdivision Danville dès le début de 1989.

Le Canadien national a demandé à l'Office l'autorisation d'abandonner le service ferroviaire sur le tronçon qui traverse la région des Bois-Francis, en démontrant que le tronçon n'est pas rentable. Plusieurs intervenants de la région des Bois-Francis s'opposent farouchement à l'abandon du service ferroviaire et l'ont clairement exprimé lors d'audiences publiques en juin 1988.

Restructuration complète de Jean Goudin Canada, dans la région de Drummondville

# Mise en marché de la pintade: déjà de sérieuses difficultés

par Gérard PRINCE  
DRUMMONDVILLE - A peine entreprise, la production de mets cuisinés à base de viande de pintades, par trois compagnies-sœurs de la région de Drummondville, connaît de sérieuses difficultés.

La compagnie Jean Goubin Production est en faillite, la compagnie Jean Goubin Canada propose un concordat à ses créanciers et Pintades Canada cesse l'élevage de la pintade.

"Il s'agit d'une restructuration complète de la firme Jean Goubin, dans le but d'épurer le passé et de répartir sur de bonnes bases", a déclaré hier à La Tribune, M. Yannick Guéguen, secrétaire des deux compagnies Goubin.

"Il fallait faire quelque chose pour remettre la production à flot", continue M. Guéguen, qui reste optimiste envers les perspectives d'avenir de cette entreprise.

Pour épurer le passé, la compagnie Jean Goubin Production a été mise en faillite: le dossier a été déposé hier au palais de justice de Drummondville sous le numéro 139 du registre des faillites. Cette entreprise, qui opérait deux pintadières et un couvoir à Wickham et une poussinière à St-Germain possède des actifs de 478.000 \$ et reconnaît des dettes de 1,3 million \$, ce qui lui amène un déficit, après moins d'un an d'opération, de 801.530 \$. Filiale de Jean Goubin Canada, cette entreprise a été considérée comme inadaptée aux besoins de la compagnie-mère, précise M. Guéguen.

Quant à Jean Goubin Canada, dont l'usine s'élève au 500 de la rue Labonté dans le parc industriel de Drummondville, elle présentera en janvier un concordat à ses créanciers: elle paiera totalement les créances garanties et 25 pour cent des créances ordinaires. La proposition a été déposée hier sous le numéro 138 du registre des faillites au palais de justice.

### Déficit de 1,3 million \$

Depuis son ouverture, il y a moins d'un an, cette compagnie a accumulé un passif de 2,4 million \$ et possède ds actif de 1,1 million \$, ce qui la laisse avec un déficit d'opération de 1,3 million \$. Cette entreprise se spécialise dans la transformation de la viande de pintades et autres volatiles en mets cuisinés de haute gamme (pintades aux figues, canard à l'orange et cailles aux raisins).

Pour M. Guéguen, pas question que la société Jean Goubin Canada ferme ses portes: elle continue la production avec les stocks actuels de viande, "fait le ménage dans son organisation, élimine des boulets", précise M. Guéguen, et s'enlève sur une douzaine de nouveaux produits,



(Photo La Tribune par Gérard Prince)

Malgré des difficultés financières importantes, la compagnie Jean Goubin Canada reprend vie dans le parc industriel régional de Drummondville.

cuisinés plus standards au Canada et aux Etats-Unis, comme les mets de poulet, de porc et de bœuf. Rappelant que la firme française de M. Goubin est très solide financièrement et très reconnue en Europe, M. Guéguen estime que l'injection de nouveaux capitaux et une relance basée sur une nouvelle stratégie vont redonner confiance à la clientèle et permettre à la compagnie de prendre un nouvel essor.

### Et l'élevage

Quant à Pintades Canada, qui a élevé cette année 250.000 pintades à Lafebvre, cette compagnie cesse ses élevages pour le moment, confie le président de cette compagnie, M. Jean-Guy Boisjoli de Wickham. Comme les poulaillers étaient loués pour cinq ans à la compagnie Jean Goubin Canada, il prévoit un recyclage dans l'élevage du dindon ou du poulet, selon les besoins. A son avis, les problèmes de la production de la pintade viennent du fait que les élevages ont été entrepris trop rapidement, ce qui a amené un inventaire trop élevé et, par le fait même, des coûts d'entreposage trop grands, en rapport avec la progression des ventes de la viande de pintades sur le marché. Pour cette entreprise, il n'est pas question de faillite, mais plutôt de conver-

sion. Pour M. Guéguen, beaucoup d'argent a été perdu jusqu'à maintenant, tant par sa compagnie que par des créanciers, mais il estime que la restructuration

complete qui s'annonce présentement, va donner une nouvelle vigueur à l'entreprise et lui faire prendre la place qui lui revient, celle d'un joyau dans le monde industriel de l'agro-alimentaire.

# Le nombre de faillites en hausse de 20 % dans le district de Drummond

par Gérard PRINCE  
DRUMMONDVILLE — Le nombre de faillites dans le district judiciaire de Drummond a augmenté de 20 pour cent en un an, passant de 116 en 1987 à 139 en 1988. Depuis 1985, c'est la troisième hausse consécutive des faillites dans le district.

C'est ce qui ressort d'un relevé effectué au registraire des faillites, au palais de justice, au cours de la journée d'hier.

En 1988, la grande majorité des faillites porte sur des individus ou des couples qui souffrent de problèmes financiers à cause

d'un trop grand crédit à la consommation.

Pour le syndicat en faillites Jean Ostiguy de Drummondville, beaucoup de gens se laissent tenter par l'achat d'autos, de maisons et d'autres biens sans s'assurer à l'avance de leur capacité de payer. Plusieurs utilisent le crédit jusqu'à saturation, comme cette femme, rapporte le syndicat Ostiguy, qui avait épuisé les possibilités de ses 19 cartes de crédit.

A la lecture des dossiers de faillites, on retrouve toujours les mêmes explications des causes: incapacité de payer une dette à cause de la perte d'un emploi, rupture de couple et diminution

des revenus, achats supérieurs au revenu d'un individu, et ainsi de suite.

Pour M. Ostiguy, qui a vu sa clientèle de faillis doubler cette année, trop de gens considèrent que l'économie va bien dans son ensemble; ils oublient que, dans leur cas particulier, cette situation ne s'applique pas toujours.

Le bilan de 1988 est le plus élevé depuis 1982, alors que le district de Drummond avait connu 169 faillites. En 1983, ce nombre diminuait à 130 et en 1984, à 98. La période la plus basse fut atteinte en 1985 avec 71 faillites. Depuis lors, augmentation continue: 101 faillites en 1986, 116 en 1987 et 139 cette année.

Une seule faillite de quelque importance n'est pas inscrite dans les dossiers du district de Drummond: celle de l'Abattoir Dubé de St-Cyrille. Elle est plutôt enregistrée dans le district judiciaire de Québec sous la responsabilité du syndicat Gilles Tremblay. On croit savoir que des négociations se déroulent toujours pour la vente des actifs d'Abattoir Dubé à une entreprise d'abattage de la région de Montréal.

## Deux adolescents avouent plusieurs délits

PLESSISVILLE (MC) — Deux adolescents de Plessisville, âgés respectivement de 14 et 16 ans, ont été arrêtés par les policiers municipaux dans la nuit de mardi et mercredi.

Les jeunes, qui venaient vraisemblablement d'effectuer un vol de courrier dans une boîte

postale, ont avoué plusieurs délits, dont des actes de méfait, selon les informations fournies par les policiers.

Une dizaine de dossiers sont réglés à la suite des aveux des adolescents. Les deux jeunes n'en étaient pas à leur premier vol de courrier. Le motif de ces vols de

courrier était simplement de rire un bon coup en créant des emmerdements à l'expéditeur et au destinataire des lettres.

Les emmerdements se sont maintenant les deux adolescents qui les ont. Leur cas sera soumis au Directeur de la protection de la jeunesse.

## Peine moindre pour une première offense

THETFORD MINES (PS) — Parce qu'il ne possédait aucun précédent judiciaire avant sa récente comparution devant les tribunaux, Bruno Filteau de Coleraine a pu bénéficier de la clémence du juge Louis Carrier de la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale du district judiciaire de Frontenac.

En effet, le magistrat a condamné ce jeune homme de 23 ans à 120 heures de travaux communautaires en rapport avec sa participation indirecte dans le vol qualifié survenu le 11 août dernier au bar L'Exodus de Black Lake.

Il avait reconnu sa culpabilité à une accusation de complicité

après le fait et le juge Carrier avait demandé la confection d'un rapport présentiel avant de rendre sa décision.

L'individu de Coleraine a donc pu éviter une peine d'emprisonnement ou le versement d'une amende en vertu de son passé sans tache.

## Plusieurs accrochages dans les Bois-Francis

ARTHABASKA (MC) — La chaussée rendue glissante par une accumulation de neige fondante est responsable de plusieurs accrochages hier dans la région des Bois-Francis.

Tous les corps policiers ont signalé des accidents sans trop de

gravité sur leur territoire. A un certain moment, les policiers de la Sûreté du Québec, détachement d'Arthabaska, ne fournissent pas à répondre aux appels pour des accidents.

A Arthabaska, un accident mineur a cependant nui considéra-

bement à la circulation en milieu d'après-midi hier sur le boulevard Bois-Francis sud, lorsqu'un camionneur a fauché un poteau électrique en face du 870 boulevard Bois-Francis sud. Des équipes d'Hydro-Québec ont dû intervenir rapidement. Personne n'a été blessé.

1988

VIN BLANC PRODUIT DU QUÉBEC

WHITE WINE PRODUCT OF QUÉBEC

LE CEP D'ARGENT  
Seyval Blanc

Vinifié à partir de raisins cultivés au Québec et mis en bouteille au vignoble:  
LE VIGNOBLE LE CEP D'ARGENT  
1257 Chemin de la Rivière  
R.R. 5 Magog (Québec) J1X 3W5  
Tél.: (819) 864-4441

Avant d'acheter votre vin pour les Fêtes, venez goûter un vin typiquement québécois.  
Le cru 1988 du vignoble le Cep d'Argent est disponible dès maintenant au vignoble ou réservez au: (819) 864-4441.  
Heures d'ouverture: 13h00 à 20h00 en semaine; samedi et dimanche: 9h00 à 17h00

CEGEP PROGRAMME CEGEP

SUPERVISEUR CONTREMAITRE

ATTESTATION D'ETUDES COLLEGIALES

FRAIS Admission: 10,00\$ Inscription: 40,00\$

Cours: Le rôle du superviseur sem. 9:00 - 12:00 21 Jan. - 6 Mai  
Leadership lun. 19:00 - 22:00 16 Jan. - 1 Mai  
Prévention et hygiène industrielle jeu. 19:00 - 22:00 19 Jan. - 4 Mai

À compter du 3 janvier composez 563-9574

Education aux adultes  
CHAMPLAIN  
Rue Collège, Lennoxville, 563-9574

# UN GROUPE DYNAMIQUE VOUS SUGGÈRE...

MAISON DU BIFTECK

## Andrew

STEAK HOUSE

Oubliez Montréal  
Oubliez Toronto  
Oubliez Québec...

**Enfin**

**UN VRAI STEAK HOUSE  
À SHERBROOKE**

Nous utilisons le vrai charbon de bois naturel pour nos grillades et du boeuf de l'ouest A-1.

**RÉVEILLON DU JOUR DE L'AN**  
Menu avec musiciens

- cocktail de fruits de mer, sauce cognac
- boeuf Wellington
- gâteau de fruits, sauce au rhum
- café, thé, lait

**\$20** pers.

Aussi disponible le 1er janvier 1989

**(819) 822-8919**

**35 Belvédère nord**  
(Place Andrew Paton)

85 espaces de stationnement à l'arrière

Tous les **DIMANCHES APRÈS-MIDI** à 13h tapant.

Venez vous amuser au

**BAR BRUQUE**

Orchestre ou musiciens  
Artistes invités

**Aussi: DANSE SOCIALE**

Promenades des Grandes Fourches, Sherbrooke (819) 822-1728

**La Lanterne**  
MAGOG

**VEILLÉE DU JOUR DE L'AN**  
31 DÉCEMBRE, 20h00

Prix de présence  
Billets: \$5  
843-7205

**APRÈS-SKI  
FONDUE AU FROMAGE  
GRATUITE**  
durant nos 5 à 9 ("Happy hour")

**FONDUE CHINOISE  
À VOLONTÉ**  
7.95 en tout temps  
Ainsi qu'un menu des plus variés.

**Menu  
du Temps des Fêtes**  
31 déc. et 1er janvier 89  
**\$10** pers.

70, rue du Lac Magog, 843-7205


Le plus grand choix de pâtes maison  
Vaste sélection de mets typiquement italiens  
(veau de lait, fruits de mer, calmars, etc.)

**VEILLÉE DU JOUR DE L'AN**  
Venez fêter  
"L'ANNO NUOVO"  
Musique:  
**Gene Cooper**  
et ses musiciens  
Sur réservation seulement.

**DÎNER D'AFFAIRES**  
tous les midis  
**5** choix de menus  
italiens et continental

**TABLE D'HÔTE  
SPÉCIALE**  
tous les soirs  
pour la période des Fêtes.

UN BUON NATALE E  
UN FELICE ANNO NUOVO

 Restaurant  
**DA LEONARDO**

Pâtes maison délicieuses, cuisine italienne savoureuse, un menu de grand maître  
332, rue Marquette, Sherbrooke, QC  
(819) 563-1277  
Une authentique trattoria italienne

**Une auberge...**

Du 19 décembre au 9 janvier 1989

- **Chambre régulière**  
incluant petit déjeuner complet  
**\$42**
- **Chambre "module salon"**  
incluant petit déjeuner complet  
**\$49**

\$5 par personne supplémentaire.

- 50 chambres tout confort, tous services
- service de banquets, réceptions et congrès
- plans offerts PAM-PA-PC-PE
- sept spacieux salons pour groupes de 15 à 125 personnes.

**Petit déjeuner**  
7 jours par semaine servi de 7h00 à 11h00

Restaurant

**Elite**

4200, rue King ouest, Sherbrooke

**563-4755**

**Un restaurant..**

★★★★

Du 20 décembre au 3 janvier 1989  
nous fêtons avec vous notre nouveau  
**MENU DU TEMPS DES FÊTES**  
Plusieurs tables d'hôte disponibles

Spécialités: fruits de mer, poissons, grillades, fine cuisine

**RÉVEILLON DU 31 DÉCEMBRE**

Plusieurs musiciens, danse,  
atmosphère du bon vieux  
temps, champagne.

Réservation requise

**JOUR DE L'AN**

**BRUNCH**  
1er service: 11h00  
2e service: 13h00  
**\$14<sup>90</sup>**  
Réservation requise

**BUFFET DE  
FRUITS DE MER  
ET CÔTE DE BOEUF  
À VOLONTÉ**  
de 17h00 à 22h00  
**\$16<sup>90</sup>**  
Réservation requise

BONNE ANNÉE!